



NextStage^{AM}

FCPR NextStage **RENDEMENT II**

ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DE NOS ENTREPRENEURS

CODE ISIN FR0013412210 (parts A)

AGRÉMENT AMF DU 17 MAI 2019

NUMERO : FCR20190005

DURÉE DE BLOCAGE DES PARTS

JUSQU'AU 30/06/2026 MINIMUM ET

JUSQU'AU 30/06/2029 MAXIMUM

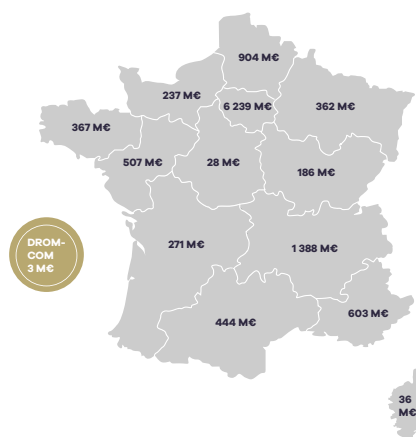
Pourquoi investir en capital investissement ?

Le Capital Investissement est une classe d'actifs qui en contrepartie d'une période de blocage et d'un risque en capital permet de répondre à 3 grands objectifs :

1 INVESTIR DANS L'ÉCONOMIE RÉELLE

Le capital investissement a un rôle majeur pour le financement de notre économie et donne des moyens aux entreprises de se développer. Il contribue à maintenir et renforcer le tissu industriel dans les régions.

En 2017, les acteurs du capital investissement ont investi 11,5 Mds en France.



France Invest – 3 avril 2018 - [2017] ACTIVITÉ DES ACTEURS FRANÇAIS DU CAPITAL-INVESTISSEMENT

2 CRÉER DE L'EMPLOI

Le capital investissement contribue à la création des emplois en France.

Entre 2012 et 2017, sur un échantillon France Invest, les entreprises accompagnées par des fonds de capital investissement ont créé **209 724 emplois nets**.

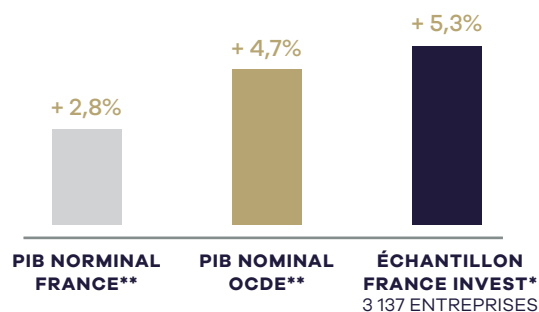


France Invest – 14 décembre 2018 - CROISSANCE ET CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR LES ACTEURS FRANÇAIS DU CAPITALINVESTISSEMENT

3 ACCÉLÉRER LA CROISSANCE

L'échantillon de 3 137 entreprises françaises accompagnées par le capital-investissement français représente 216 milliards € en 2017, soit près d'un 1/5 du chiffre d'affaires cumulé des groupes du CAC40 à la même date.

En 2017, le chiffre d'affaires de ces entreprises a crû de 5,3%. Sur 5 ans (2012 - 2017), la croissance annuelle moyenne de l'activité est supérieure à celle du PIB nominal français et proche du PIB nominal des pays de l'OCDE.



FRANCE INVEST / EY - 30 juin 2017 - «Performance nette des acteurs français du capital investissement à fin 2017».

** Performance sur 15 ans des indices CAC à dividendes réinvestis [Méthode PME], Credit Suisse Hedge Funds Index, immobilier Prequin.

L'investissement dans le FCPR présente un risque en capital et une durée de blocage des parts jusqu'au 30/06/2026 minimum et jusqu'au 30/06/2029 maximum sur décision de la société de gestion.

Qu'est ce qu'une Entreprise de Taille Moyenne (ETM) ?

NOUS QUALIFIONS D'ENTREPRISES DE TAILLE MOYENNE (ETM)



“ DES ENTREPRISES DÉJÀ ÉTABLIES ET RÉALISANT UN CHIFFRE D'AFFAIRES CIBLE ENTRE 5 M€ et 500 M€ ”

LE FCPR NEXTSTAGE RENDEMENT II SÉLECTIONNE DANS CET UNIVERS DES ETM RÉALISANT UN CA DE 5 À 50M€

Les ETM en France , vecteurs de croissance et d'innovation

50 %

DU CA ET 46% DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE PAR LES ENTREPRISES FRANÇAISES



UN RÔLE ÉCONOMIQUE MAJEUR

7,5 M d'emplois

+ 2,5 %

DE MONTANTS EXPORTÉS EN 2016 MALGRÉ UN RALENTISSEMENT DU COMMERCE MONDIAL

8,2 %

DU CA INVESTI EN R&D VS. 3% EN MOYENNE

25 %

DU PERSONNEL DÉDIÉ À LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

63 %

DISPOSENT D'UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Source INSEE sur les PME et ETI, 2017

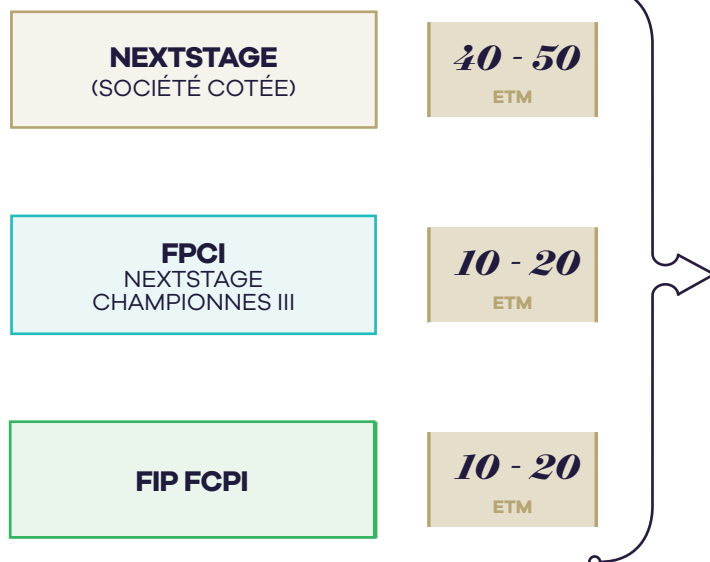
L'investissement dans le FCPR présente un risque en capital et une durée de blocage des parts jusqu'au 30/06/2026 minimum et jusqu'au 30/06/2029 maximum sur décision de la société de gestion.

FCPR Nextstage Rendement II : une stratégie unique de capital investissement

UN FONDS DE CO-INVESTISSEMENT

NextStage AM développe une gamme de véhicules comprenant : des FIP/FCPI, une société d'investissement cotée en bourse et des FPCI à destination des institutionnels.

L'objectif du FCPR NextStage Rendement II est de **bénéficier du flux d'opportunités global** de NextStage AM et de co-investir avec ces véhicules en sélectionnant les investissements qui répondent à la stratégie d'allocation cible mixte.



DES PROJETS ENTREPRENEURIAUX AUTOUR DES TENDANCES DE FOND DE L'ÉCONOMIE

Dans un contexte où les banques réduisent la taille de leur bilan et l'accès au crédit, les PME sont à la recherche de solutions de financement innovantes. Depuis 2002, NextStage AM accompagne des Entreprises de Taille Moyenne qui ont un projet de développement sur plusieurs années en fonds propres ou quasi fonds propres sans effet de levier.

Le savoir-faire de NextStage AM est d'accompagner les entrepreneurs notamment sur l'intégration de l'innovation, le renforcement des équipes, le développement à l'international et les croissances externes.

Notre approche sur le FCPR NextStage Rendement II sera multi-sectorielle afin de permettre une bonne diversification et sera orienté autour de quatre grandes thématiques : l'internet industriel, l'économie positive, l'économie à la demande et du partage et l'économie de la valeur de nos émotions.

LA SÉLECTION DES INVESTISSEMENT

Nous sélectionnons les meilleures opportunités parmi :

- ETM françaises ou européennes dirigées par une équipe d'entrepreneurs très expérimentée et elle-même actionnaire répondant à la définition de PME Européenne
- Des projets entrepreneuriaux autour des tendances de fonds de l'économie
- générant une cible de CA entre 5 et 50 M€, en forte croissance
- en capacité selon l'analyse de la société de gestion de devenir les leaders de leur marché avec un projet de croissance sur la durée de l'investissement
- avec un business model éprouvé ou innovant et des perspectives de rentabilité et en capacité de générer du rendement selon l'analyse de la société de gestion

L'investissement dans le FCPR présente un risque en capital et une durée de blocage des parts jusqu'au 30/06/2026 minimum et jusqu'au 30/06/2029 maximum sur décision de la société de gestion.



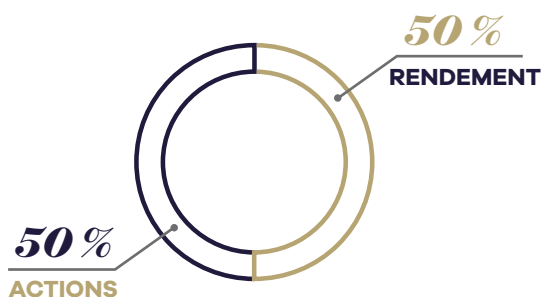
10 - 20
ETM

FCPR
NEXTSTAGE
RENDEMENT II

UNE ALLOCATION CIBLE MIXTE

Le FCPR NextStage Rendement II a pour objectif d'avoir une allocation cible mixte :

- 50% rendement : de titres de rendement et des obligations convertibles en actions (ou tout autre type de titres donnant accès au capital) pour accompagner le développement des PME sélectionnées,
- 50% actions : (autres que les actions de préférence), parts de SARL et titres participatifs.



FACTEURS DE RISQUES

Le Fonds est un FCPR. En raison de ses contraintes d'investissement, il présente donc les risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : La performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par le porteur pourrait ne pas lui être restitué.
- **Risque de faible liquidité et d'investissement dans des sociétés non cotées** : Le Fonds étant principalement investi dans des titres par nature peu ou pas liquides, il pourrait ne pas être en mesure de vendre à court terme certains de ses actifs. En toutes hypothèses, le Fonds présente une durée de blocage des capitaux pendant la durée de vie du Fonds, expirant le 30 juin 2026, voire au plus tard le 30 juin 2029 en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds sur décision de la Société de Gestion.
- **Risques liés aux obligations convertibles** : Le Fonds pourra investir au travers de valeurs mobilières composées qui en cas d'option donnent accès au capital des entreprises (obligations convertibles, Océanes...). La valeur de ces titres dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt et surtout l'évolution de la valeur des actions auxquelles ces obligations donnent droit en cas de conversion.
- **Risque lié aux actions de préférence** : Lorsque l'investissement est réalisé au moins en partie en actions de préférence (ce qui ne sera pas le cas lorsque les sociétés cibles seront cotées), ces dernières peuvent prévoir une option de rachat au profit des dirigeants à un prix plafonné lorsque la valorisation de la société dépasse un certain seuil. Ce « cap » limite la plus-value du Fonds (scénario optimiste) alors qu'il reste pleinement exposé au risque de perte en capital en cas de valorisation nulle de la société (scénario pessimiste). Le cap retenu dans l'exemple ci-contre (+5%/an) est un minimum applicable à la partie de l'investissement réalisé par NextStage AM en actions de préférence. L'investissement réalisé dans une cible sera généralement composé d'actions ordinaires et d'actions de préférence. Le plafonnement de la plus-value ne sera effectué que sur la partie de l'investissement du Fonds en actions de préférence.
- Les autres risques sont mentionnés dans le règlement du Fonds.

EXEMPLE POUR UN CAP DE 5 %/AN

applicable aux actions de préférence et pour un horizon d'investissement de 5 ans

SCÉNARIO OPTIMISTE VALORISATION = 180% DU PRIX DE SOUSCRIPTION

EXERCICE DE L'OPTION Plafonnement du prix ou prix de l'option	125
PART DE LA PLUS-VALUE RÉELLE NON PERÇUE PAR LE FONDS	55

SCÉNARIO PESSIMISTE VALORISATION = 50% DU PRIX DE SOUSCRIPTION

PAS D'EXERCICE DE L'OPTION Prix < prix de l'option	0
PART DE LA PLUS-VALUE RÉELLE NON ACQUISE AU FONDS	0

L'investissement dans le FCPR présente un risque en capital et une durée de blocage des parts jusqu'au 30/06/2026 minimum et jusqu'au 30/06/2029 maximum sur décision de la société de gestion.

ZOOM SUR LA DIGITALISATION ET L'ÉCONOMIE POSITIVE



La digitalisation

Dans notre économie, la digitalisation des entreprises même sur des secteurs traditionnels est aujourd'hui essentielle pour le développement des projets entrepreneuriaux. Elle peut prendre plusieurs formes : digitalisation de l'accès d'un bien ou d'un service, l'intégration de l'intelligence artificielle, la digitalisation des outils internes, et d'autres outils permettant des gains de productivité et de développement. Le FCPR Nextstage Rendement II aura pour objectif de sélectionner des projets qui intègrent la digitalisation comme axe de croissance et de développement.



L'économie positive

En 2017, NextStage AM a entrepris de renouveler sa Charte de Développement Durable et Responsable publiée en 2015, en signant une «Charte d'entrepreneur-investisseur en capital patience».

Notre nouvelle «Charte d'entrepreneur-investisseur en capital patience» décline nos trois objectifs principaux :

- Aider les ETM à anticiper et capter les risques et opportunités critères d'économie durable
- Donner aux ETM les clés organisationnelles et humaines pour vivre les changements de manière positive
- Accompagner les entreprises à maîtriser les challenges environnementaux

Le FCPR NextStage Rendement II aura pour objectifs d'intégrer ces 3 axes de l'économie positive autour du projet de développement des entrepreneurs.

DES GÉRANTS AUX INTÉRÊTS ALIGNÉS

Le déclenchement de l'intéressement à la performance sera réalisé uniquement si le fonds dépasse une performance de 30%.

Si le FCPR rembourse plus de 130% du nominal initial (net de frais de gestion) aux souscripteurs de parts A et C, l'investissement des gérants à leurs côtés génère un intéressement à hauteur de 20% de la performance.

En revanche, lorsque l'objectif n'est pas atteint, les souscripteurs des parts A et C conservent 100% de la plus-value.

Ce mécanisme permet d'aligner les intérêts entre les souscripteurs des parts A et C et les gérants de NextStage AM.

UN CADRE FISCAL AVANTAGEUX



FISCALITÉ FAVORABLE DES FCPR

Absence d'imposition sur les produits et plus values distribués par le fonds ainsi que sur les plus values réalisées à l'occasion de la cession ou du rachat des parts du fonds (les prélèvements sociaux sont applicables).
Sous conditions. Voir note fiscale.



ELIGIBLE PEA - PME

Le PEA-PME permet d'acquérir un portefeuille d'entreprises européennes, dédié aux titres des PME et ETI, tout en bénéficiant sous conditions, d'une exonération d'impôt.

L'investissement dans le FCPR présente un risque en capital et une durée de blocage des parts jusqu'au 30/06/2026 minimum et jusqu'au 30/06/2029 maximum sur décision de la société de gestion.

NextStage AM : Un pionnier du Capital Développement en France

1

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018 :

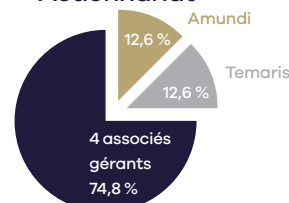
- **709 M€** levés depuis l'origine
- **130 investissements** depuis 2002
- **65 ETM en portefeuille**
- **33 véhicules d'investissement** depuis 2002
- **31 professionnels** dont 16 dédiés à l'investissement



Prix de la rédaction 2019 dans la catégorie Capital Investissement – Investissement Conseil
Méthodologie disponible sur www.pyramidesgestionpatrimoine.fr

*Ce prix ne préjuge pas des résultats futurs de fonds ou de la société de gestion

Actionnariat



2

NOS LEVIERS DE CROISSANCE ET NOTRE ACCOMPAGNEMENT



ACCÉLÉRER L'INNOVATION

- Accélération de la **transformation digitale**
- Participation aux réflexions stratégiques pour basculer vers un **modèle de plateforme**



RÉUSSIR SES CROISSANCES EXTERNES

- Accompagnement dans la réalisation de plus de **300 acquisitions** depuis 2002 (NextStage AM)
- Expériences réussies dans la conduite de **stratégies de build-up**



OPTIMISER LES PROCESS ET LA PERFORMANCE

- Mise en place d'**outils de pilotage** de la performance
- Accompagnement dans la mise en place d'outils logistiques



RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LES ÉQUIPES AUTOUR DE L'ENTREPRENEUR

- Accompagnement de **130 Entrepreneurs** depuis 2002
- Aide au **renforcement des équipes** (commercial, marketing, digital, direction financière etc.)



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

- Aide au déploiement à l'international par croissance interne ou acquisitions aussi bien en **Europe**, aux **USA**, en **Afrique** et en **Asie**
- Expérience dans la négociation et la vente de sociétés aux **USA**, en **Chine** ou au **Japon**



«CONNECTING THE DOTS»

- Renforcer la co-création et le partage entre les Entrepreneurs du portefeuille (**best practices**, opportunités business etc.)
- Organisation des **Clubs Entrepreneurs** deux fois par an, d'un séminaire Entrepreneurs annuel, d'un dîner Entrepreneurs/Investisseurs annuel

L'investissement dans le FCPR présente un risque en capital et une durée de blocage des parts jusqu'au 30/06/2026 minimum et jusqu'au 30/06/2029 maximum sur décision de la société de gestion.

FCPR NextStage **RENDEMENT II**

L'investissement dans le FCPR présente un risque en capital et une durée de blocage des parts jusqu'au 30/06/2026 minimum et jusqu'au 30/06/2029 maximum sur décision de la société de gestion.

Principales caractéristiques

Codes ISIN : FRO013412210 (parts A)

Date et n° d'agrément : 17 mai 2019 - FCPR20190005

Dépositaire : Société Générale Securities Services

Valeur de la part initiale : 1 €

Souscription minimale : 3 000 € (hors droits d'entrée)

Valorisation : semestrielle (pouvant être bimensuelle dans certains cas précisés par le règlement du Fonds)

Durée de vie : jusqu'au 30/06/2026, prorogable trois fois un an (30/06/2029 maximum)

Objectif de distribution : à partir du 01/10/2026

Date limite de souscription (et de libération intégrale de la souscription) : au plus tard le 30 juin 2020

Structuration des frais - Part A

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,50 %	0,50 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,00 %	1,2 %
Frais de constitution	0,10 %	0,00 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,30 %	0,00 %
Frais de gestion indirects	0,10 %	0,00 %
TOTAL	4,00 % valeur du TFAM-GD maximal	1,70 % valeur du TFAM-D maximal

Pour plus de détails rendez-vous sur www.nextstage.com ou auprès de votre conseiller financier.

AVERTISSEMENT AMF

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept (7) ans, soit jusqu'au 30 juin 2026 (inclus) pouvant aller jusqu'à dix (10) ans en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds sur décision de la Société de Gestion (sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le Règlement). Le Fonds Commun de Placement à Risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement à Risques décrits à la rubrique « profil de risque » du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.



NextStageAM

19, avenue George V - 75008 - Tél. 01 53 93 43 90 - Fax : 01 53 93 49 41 - email : info@nextstage.com
SAS au capital de 277 400 Euros - RCS Paris B442 666 830